

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2024

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2333)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 63

présenté par
Mme Liso

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« visée »

le mot :

« concernée »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.